**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**
**Section locale de Montréal**

# Itinéraires de la période de pointe

La période du temps des fêtes approche à grande vitesse et les volumes à livrer augmenteront de façon substantielle au cours des prochaines semaines.

Pour s'assurer de la santé-sécurité des travailleuses et travailleurs, de la conciliation travail-famille et des besoins du service, nous avons conclu une entente avec l'employeur.

L'entente comporte les points suivants :

1. Une dotation par anticipation en novembre pour un total de 62 factrices et facteurs plein temps dans le bureau OLL afin de couvrir le surplus de travail engendré par la période des fêtes. Les 62 nominations seront affecté(e)s comme relèves dans les installations prédéterminées lors de rencontres patronales-syndicales.

2. La création de 62 itinéraires temporaires dans des installations déterminées à partir du 22 novembre 2021 jusqu'à la mi-janvier 2022. Ces itinéraires ont été validé par un observateur syndical ou une observatrice syndicale. Ces itinéraires, dont le travail a été bien défini, serviront à l'exécution de surplus de travail, soit :
    - La livraison de colis à « arrivée tardive » (dit late-late);
    - Des levées supplémentaires aux sous-bureaux;
    - Des livraisons supplémentaires aux sous-bureaux;
    - Des ramassages-client fixes supplémentaires;
    - La livraison de colis d'un titulaire d'itinéraire en situation de surtemps <u>désirant</u> de l'aide (surplus donné directement aux itinéraires temporaires);
    - Des portions de colis de surtemps (17.04) n'ayant pas trouvé preneurs parmi la liste d'égalité des chances des volontaires de l'installation.

Entre le 8 et le 19 novembre 2021, ces itinéraires temporaires seront offerts en priorité, par ancienneté, aux employé(e)s factrices et facteurs plein temps à l'intérieur des installations postales pour lesquelles ils ont été créés. Les affectations résiduelles des routes à « arrivées tardives » seront comblées par les relèves attrition. La mise en œuvre de ces itinéraires temporaires sera le 22 novembre 2021.

Les documents descriptifs des tâches à accomplir pour ces itinéraires devront être affichés à la succursale à laquelle ils sont destinés. Ces documents contiennent la liste des tâches, ainsi que les quantités maximales de colis à livrer.

verso

Lorsque les itinéraires temporaires cesseront vers la mi-janvier, les affectations de relèves crées pourront être déplacées vers d'autres installations, mensuellement. Elles ne seront pas offertes à l'affichage et seront abolies au fur et à mesure de l'attrition constatée dans le bureau OLL, le tout en respectant les dispositions de l'article 13.

Voici les installations visées pour l'entente ainsi que le nombre d'itinéraires temporaires auxquels s'y rattacheront le nombre de relèves nommés par anticipation.

| Installation | Postes |
|---|---|
| Ahuntsic | 2 |
| Anjou | 1 |
| Brossard | 2 |
| De l'Aéroport | 2 |
| Bridge | 10 |
| Marseille | 5 |
| Montréal-Nord | 2 |
| PAT | 1 |
| St-Léonard | 2 |
| St-Michel | 2 |
| **Sous-total est** | **29** |
| Beaconsfield | 2 |
| Chabanel | 7 |
| Champlain | 2 |
| Côte St-Luc | 1 |
| Dépôt Ouest | 4 |
| Duvernay | 1 |
| Lasalle | 1 |
| Laval-des-Rapides | 2 |
| Laval Ouest | 2 |
| Monterey | 2 |
| Notre-Dame-de-Grâce | 2 |
| Pierrefonds | 1 |
| Pointe-Claire | 2 |
| Roxboro | 2 |
| Snowdon | 1 |
| Verdun | 1 |
| **Sous-total Ouest** | **33** |
| **TOTAL** | **62** |

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 514-593-3953, poste 232.**

**Dans l'espoir que tous puissent bien profiter de cette période du temps des fêtes.**

**Stéphane Roy**
2e vice-président
STTP- Section locale de Montréal
SR/mhg sepb-574

**Montréal, le 15 novembre 2021/218**